



• BIO DE PROVENCE •
ALPES • CÔTE D'AZUR
Les Agriculteurs BIO de PACA

Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique - PACA

NOTE DE SYNTHÈSE - MAI 2018

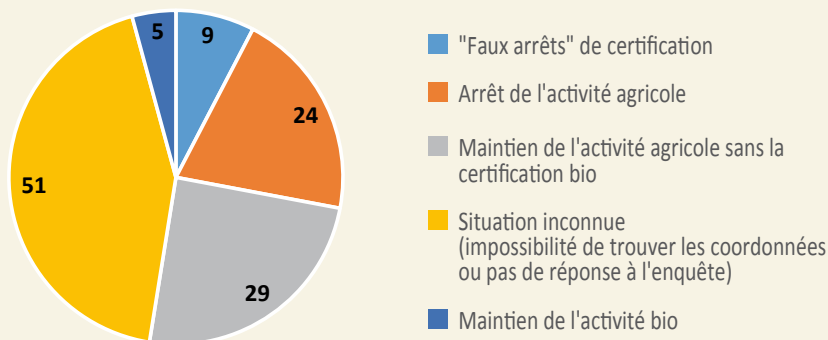
LES ARRÊTS DE CERTIFICATION BIO EN 2017 EN PACA

Afin de mieux comprendre les évolutions en cours au sein de la filière et de mieux cerner les éventuelles difficultés que peuvent rencontrer les producteurs biologiques dans la conduite de leur activité, Bio de Provence Alpes Côte d'Azur, dans le cadre de ses missions au sein de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique, a réalisé une enquête visant à caractériser les arrêts de certification bio de l'année 2017 : types d'arrêt (départ en retraite, arrêt d'activité agricole, changement de statut, retour en conventionnel...); filières et zones géographiques concernées; raisons ayant conduit au rebasculement de certains producteurs en conventionnel (déconversions); devenir des terres... Cette note présente les principaux résultats issus de cette enquête.

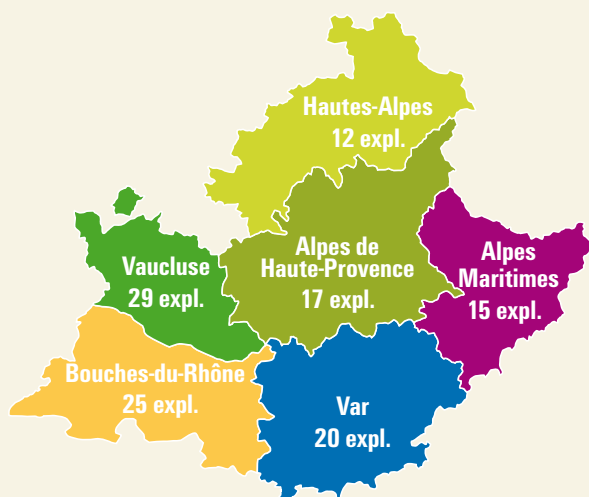
• CARACTÉRISATION DES FERMES AYANT ARRÊTÉ LEUR CERTIFICATION BIO EN PACA EN 2017

En 2017, on comptabilise 118 arrêts de certification bio, ce qui représente **3,6 % des 3246 fermes engagées en AB en fin d'année.**

• TYPOLOGIE DES FERMES AYANT ARRÊTÉ LEUR CERTIFICATION BIO



• NOMBRE D'ARRÊTS DE CERTIFICATION BIO PAR DÉPARTEMENTS

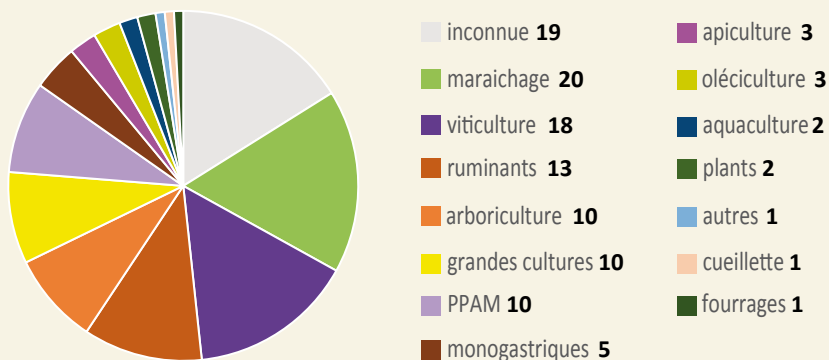


Sur les 67 exploitations ayant répondu à l'enquête réalisée par l'ORAB PACA, les profils sont les suivants :

- **9 sont des faux arrêts** dans le sens où il s'agit de changements de statuts juridiques, de regroupements ou d'autres raisons administratives et que l'activité biologique est maintenue.
- **5 sont mal renseignées** et demeurent en activité biologique sans avoir changé de statuts juridiques ou autres.
- **24 arrêts de certifications** correspondent à des **exploitations qui arrêtent leur activité agricole** (retraite, difficultés économiques, déménagement...).
- **29 arrêts** sont liés à des fermes qui **maintiennent leur activité agricole** mais sans la certification biologique.

On observe des arrêts de certifications sur les 6 départements de la région. Les Hautes Alpes comptent le moins d'arrêts (12) et le Vaucluse en compte le plus (29). Toutefois si on considère la proportion d'arrêts par rapport au nombre de fermes bio du département, c'est dans les Alpes Maritimes que ce taux est le plus élevé (6,41%) et dans le Vaucluse qu'il est le plus bas (3,33%).

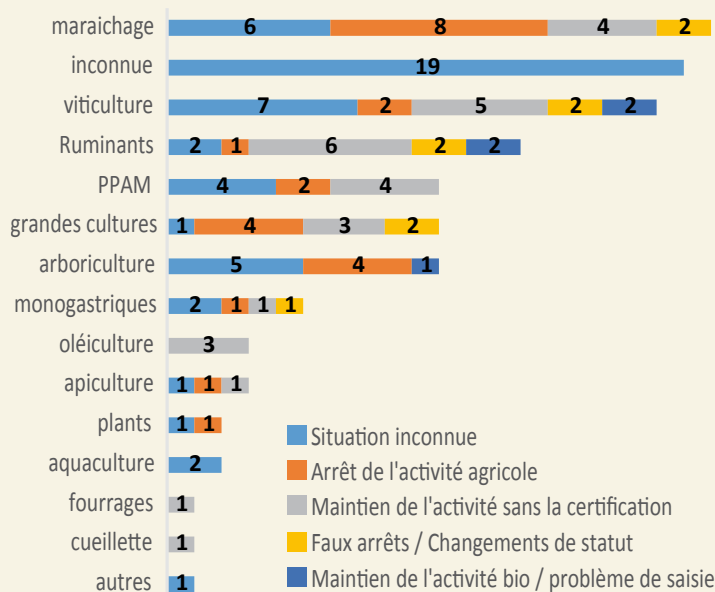
• RÉPARTITION DES FERMES AYANT ARRÊTÉ LEUR CERTIFICATION BIO PAR PRODUCTION PRINCIPALE



Les arrêts de certification concernent toutes les filières. Les filières les plus concernées sont le maraîchage (20), la viticulture (18) et l'élevage de ruminants (13). Viennent ensuite les PPAM, les Grandes Cultures et l'Arboriculture (10 arrêts pour chacune de ces filières).

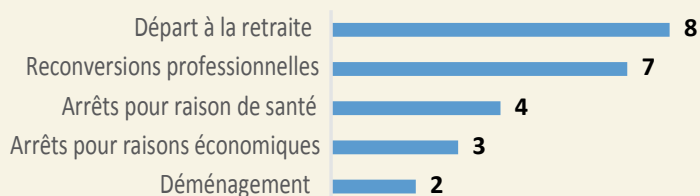
• PRODUCTION PRINCIPALE ET RAISONS DES ARRÊTS DES FERMES AYANT ARRÊTÉ LEUR CERTIFICATION BIOPRINCIPALE

Un tiers des cessations d'activité concernent des exploitations spécialisées en maraîchage, tandis que les retours au conventionnel concernent principalement les filières ruminants, viticulture et PPAM. En oléiculture, les 3 arrêts de certifications sont des retours en conventionnel.



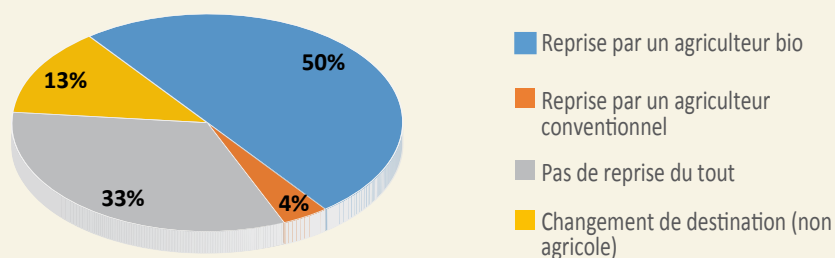
• FOCUS SUR LES PRODUCTEURS QUI ONT CESSÉ LEUR ACTIVITÉ AGRICOLE (24 RÉPONSES)

• MOTIFS DES CESSATIONS D'ACTIVITÉ DES PRODUCTEURS BIO EN 2017



Les motifs de cessation d'activité sont divers : retraite et reconversion professionnelle constituent 63 % des arrêts (sur l'échantillon de 24). 17 % évoquent des problèmes de santé. Viennent ensuite les raisons économiques pour 12 % et de déménagements pour 8%. A elles seules les retraites constituent 33 % des cessations d'activité.

• DEVENIR DES EXPLOITATIONS BIO AYANT CESSÉ LEUR ACTIVITÉ EN 2017



50 % des exploitations bio en arrêt d'activité ont d'ores et déjà transmis leur activité à des nouveaux producteurs bio ou à des exploitations déjà en bio et seulement 4 % sont reprises en conventionnel.

Concernant les surfaces, sur les 24 exploitations ayant répondu à l'enquête, 88 % des surfaces sont aujourd'hui maintenues en mode de production biologique, soit 980 ha sur les 1 110 ha concernés.

• DEVENIR DES SURFACES DES EXPLOITATIONS BIO AYANT CESSÉ LEUR ACTIVITÉ EN 2017

980 ha
Surfaces maintenues en bio

116 ha
Surfaces dont le devenir est inconnu

2 ha
Surfaces reprises par un agriculteur conventionnel

12 ha
Changement de destination



TOTAL : 1 110 ha

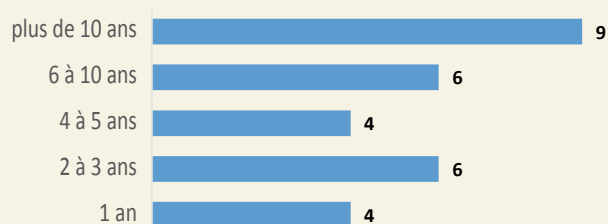
Sur les 24 exploitations qui ont arrêté leur activité, 4 agriculteurs s'étaient engagés en bio il y a 3 ans ou moins.

FOCUS SUR LES PRODUCTEURS QUI CONTINUENT LEUR ACTIVITÉ AGRICOLE MAIS SANS LA CERTIFICATION BIO (29 RÉPONSES)

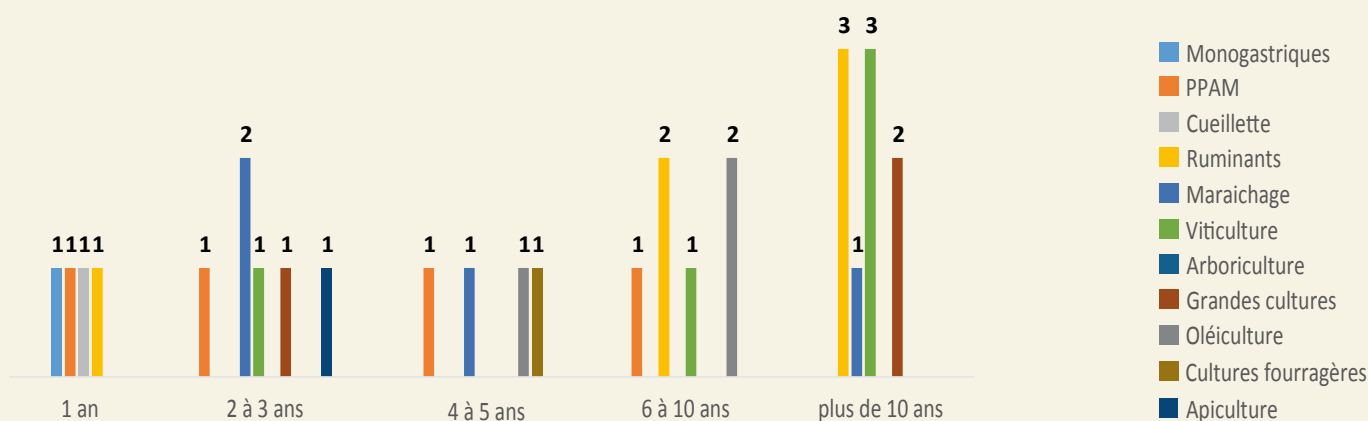
MOTIFS D'ARRÊT DE LA CERTIFICATION DES PRODUCTEURS BIO EN 2017 (PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES).



DURÉE DURANT LAQUELLE L'EXPLOITATION A ÉTÉ SOUS CERTIFICATION BIOLOGIQUE





DURÉE D'ENGAGEMENT EN BIO DES EXPLOITATIONS AVANT LEUR ARRÊT DE CERTIFICATION (PAR FILIÈRE)



DEVENIR DES SURFACES DES EXPLOITATIONS BIO AYANT CESSÉ LEUR ACTIVITÉ EN 2017

 **507 ha**
55 % | Maintien des pratiques conformes à l'AB sans la certification (20 réponses)

 **252 ha**
27 % | Retour à des pratiques conventionnelles (4 réponses)

 **269 ha**
18 % | Retrait de la certification par l'OC mais ré-obtention prévue (5 réponses)

 **TOTAL : 928 ha**

- 24 exploitations de PACA ont volontairement décidé d'abandonner la certification bio en 2017. 5 ont été déclassées par leur OC et prévoient de réobtenir leur certification rapidement.

- 69 % de ces exploitations, représentant 55 % des surfaces soit 507 ha, déclarent maintenir des pratiques conformes au mode de production bio mais sans la certification et 14 % représentant 27 % des surfaces soit 252 ha déclarent revenir à des pratiques conventionnelles.

- Les raisons évoquées pour ce choix d'abandon de la certification bio sont nombreuses (réglementation, problèmes techniques ou économiques, pénibilité,

problèmes sanitaires...) mais le motif d'abandon le plus fréquemment cité (+ de 50 %) est celui du coût trop important de la certification. Ensuite à part égale certains estiment qu'il y a une dérive de l'AB par rapport aux valeurs fondatrices quand d'autres à l'inverse jugent la réglementation trop contraignante.

- 34 % des exploitations « décertifiées » au cours de l'année étaient engagées depuis moins de 3 ans.

- 31 % des exploitations « décertifiées » étaient engagées depuis plus de 10 ans. Pour celles-ci les filières les plus concernées sont les élevages de ruminants, la viticulture et les grandes cultures.

RÉCAPITULATIF

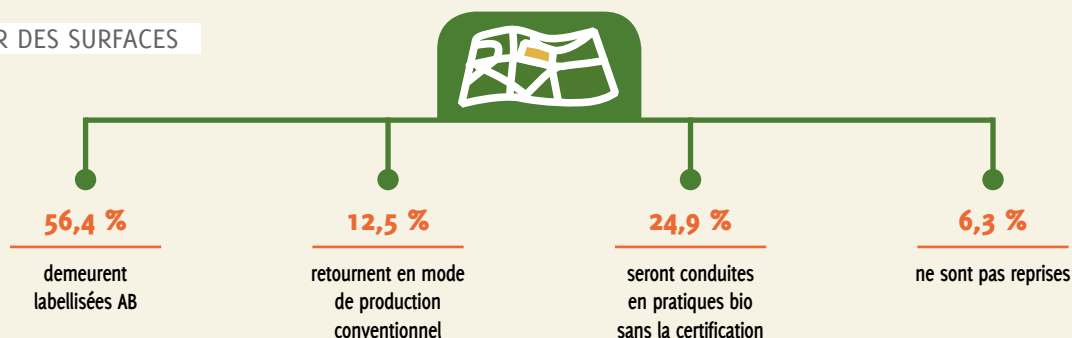
Ainsi, seulement 12,5 % des surfaces retournent explicitement en mode de production conventionnel (2 + 5), et 37,3 % officiellement si l'on ajoute les surfaces déclarées en maintien de pratiques AB sans certification bio (2 + 4 + 5).

56,4 % des surfaces demeurent en AB (reprises en bio et retour en bio suite à un retrait de l'OC (1 + 6)).

Sur la base du déclaratif des producteurs qui affirment continuer à appliquer des pratiques conformes au cahier des charges de l'AB bien qu'ils ne soient plus certifiés ont pourrait estimer que 81,1 % (1 + 4 + 6) des surfaces restent cultivées sans utilisation d'engrais et produits phytosanitaires de synthèse. Mais ceux qui ne sont plus certifiés ne sont plus contrôlés et on ne peut exclure que ponctuellement ils puissent s'autoriser certains écarts...

	Nombre de fermes	Surfaces (ha)
ARRÊTS D'ACTIVITÉ		
Repris en bio (1)	12	980
Repris en conventionnel (2)	1	2
Non repris (3)	11	128
DÉCONVERSIONS		
Maintien de pratiques AB (4)	20	507
Retour au conventionnel (5)	4	252
Retrait OC (6)	5	169
TOTAL	53	2 038

RÉCAPITULATIF DU DEVENIR DES SURFACES



Fiche réalisée par :

- Claire RUBAT DU MERAC, claire.rubatdumerac@bio-provence.org
- Vincent OLIVIER, vincent.olivier@bio-provence.org

L'utilisation de tout ou partie de ce document est soumise à l'accord de son auteur : contact@bio-provence.org

Sources : Données chiffrées annuelles Agence Bio 2017 - données juin 2018. Baromètre Agence Bio/CSA 2017. Biolinéaires. Document réalisé par « Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur » pour l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique PACA. Crédits photos : Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pixabay. Graphisme : Kristine Hillou.

Avec le soutien de :



Les membres de l'ORAB PACA :

